



Approbation du compte-rendu du Conseil  
académique du 12 novembre 2020.

## Conseil académique du 9 février 2021

### Délibération 2021/02/CAC-001

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-4 et L.712-6-1 III° ;*

*Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment l'article 42 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent le compte-rendu du Conseil Académique du 12 novembre 2020.**



Toulouse, le 9 février 2021  
Le Président,

Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 80  
Nombre de membres présents ou représentés : 45

Nombre de voix favorables : 43  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 2